

Concours étudiant 2018-2019

(maîtrise, doctorat, post-doctorat)

Le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec lance son concours annuel de prix étudiants à la maîtrise, au doctorat et au post-doctorat. Il s'agit de prix qui devront être utilisés en tant qu'effet de levier par les étudiants, soit par la soumission de demandes de bourses d'excellence provinciales ou fédérales (Option A; couverture complète du prix par le RRSR), soit par une participation 50 % par le RRSR et 50 % par les fonds de recherche du superviseur de l'étudiant (Option B). Pour l'année universitaire 2018-2019 (Options A et B), il y a une possibilité de prix à la maîtrise (≥ 3 de 4 000 \$), au doctorat (≥ 3 de 5 000 \$) et au post-doctorat (≥ 1 de 7 500 \$). La direction du RRSR se réserve le droit de modifier la répartition des prix selon la quantité et la qualité des dossiers reçus.



RÉSEAU DE RECHERCHE
EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

- Les étudiants de 2^e et 3^e cycle et les post-doctorants doivent être membres du RRSR.* Les étudiants doivent être dirigés par un professeur membre du RRSR.*
- Faire son projet de mémoire ou de thèse ou effectuer un stage post-doctoral sur un sujet lié à la sécurité routière.
- Être inscrit à temps plein dans un programme de 2^e ou 3^e cycle dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir le prix, c.-à-d. aux trimestres d'automne 2018 ou d'hiver 2019. Pour les étudiants inscrits en janvier, la moitié du prix pourra être octroyé. Les (futurs) post-doctorants sont éligibles si leur stage s'effectue dans un établissement universitaire au Québec ou hors du Québec.
- Option A : Les étudiants sélectionnés devront présenter la preuve d'avoir soumis au moins deux demandes de bourses à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral de 2018-07 à 2019-06 (voir détails formulaire d'inscription).
- Option B : Les superviseurs des candidats sélectionnés devront remettre au RRSR un document signé démontrant leur engagement à offrir 50 % du prix à l'étudiant (voir détails formulaire d'inscription). Les candidats ayant déjà reçu ce prix du RRSR peuvent soumettre une deuxième demande dans le cadre d'un même programme d'études. Toutefois, les nouvelles candidatures seront privilégiées.

À soumettre :

- Le formulaire d'inscription (voir détails formulaire d'inscription).
- Une copie de tous les relevés de notes de vos études universitaires (1^{er}, 2^e, 3^e cycles) ; une copie non certifiée des relevés est acceptable.
- Version générique du CV commun canadien (voir détails formulaire d'inscription).
- Les preuves de demandes de bourses soumises aux organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux (peuvent être remises au comité après la date limite du concours) (Option A) ou le document signé par le superviseur (Option B).

Les dossiers seront évalués par un jury composé de membres du RRSR ou de non-membres experts dans le domaine de la sécurité routière.

Les critères suivants seront considérés lors de l'évaluation des dossiers (100 points) :

	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Post- doctorat
• Excellence du dossier académique	40 %	30 %	20 %
• Pertinence, qualité et faisabilité du projet de recherche	50 %	50 %	50 %
• Expériences antérieures en recherche	10 %	20 %	30 %

L'annonce des récipiendaires des prix se fera rapidement après la fin du concours afin que le prix puisse être intégré dans le dossier des candidats pour leurs demandes provinciales et fédérales. Les modalités de versement du prix seront envoyées aux étudiants dont les candidatures seront sélectionnées.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
OPTION A : 24 septembre 2018, 17 h 00
OPTION B : 22 novembre 2018, 17 h 00
Seules les demandes complètes reçues par courriel seront acceptées.

PERSONNE RESSOURCE

*Pour devenir membre du RRSR, pour toute demande d'information et pour soumettre un dossier, contactez [Lidia](#).